la serrure, plein de bons desseins, les contractions de sa figure démontrant bien que ses nerfs roulent en une agonie terrible qui a commencé vers 10 heures du soir pour prendre fin à 5 h. 1/2 du matin.

M. Founiaux, très aimé et très estimé de tous les habitants d'Etreunat, sans distinction de parti, laisse à sa malheureuse veuve deux enfants en bas-âge.

M. le brigade de gendarmerie de Saint-Aubin-Nord, du ressort de laquelle dépend Etreunat, a commencé une enquête, mais celle-ci pourrait bien avoir une suite, car il y a tant d'on-dit que nous reviendrons très prochainement sous peu sur cette lamentable mort !

DUNKERQUE

Chronique maritime. — Le steamer anglais « Gulf of Marialan » est parti le 1er janvier de Brisbane pour Dunkerque avec laine pour Roubaix-Tourcoing et Fourmies, etc.

Le steamer anglais *Sylpha* est parti de Las Palmas, le 4 janvier pour Dunkerque avec diverses marchandises.

— Le steamer anglais *Port Salisbury* est passé à Suez le 4 janvier, allant d'Australie à Dunkerque avec laine, pour Roubaix, Tourcoing, Fourmies, etc.

LE DRAME de MALO-les-BAINS

Arrivée des assassins à Dunkerque

Les deux jeunes assassins sont arrivés hier à Dunkerque. Il nous faut revenir sur les circonstances de leur arrestation à Compiègne.

L'arrestation

Lundi, à la tombée du jour, ils sortaient de la forêt et gagnaient la Croix de St-Ouen.

Arrivés devant une ferme, les deux fugitifs voulurent y entrer, pour prendre un repas. Les habitants, mais un énorme chien de garde, qui se trouvait dans dans la cour se lança sur eux. Effrayés, les gamins prirent la fuite, le mobiser à leurs chausses, saisit Provost par son pantalon qu'il déchira, sans toutefois pénétrer dans la chair.

Aux cris poussés par le gamin, un garde-chasse qui passait en ce moment à proximité de la ferme, accourut vers les enfants, pour les préserver contre les morsures du chien.

Se trouvant en présence de deux enfants inconnus, le garde leur demanda des renseignements, il s'informa d'où ils venaient, ce qu'ils faisaient et comment ils se trouvaient seuls en ce moment à la Croix de Saint-Ouen.

Boëchie répondit qu'ils allaient chercher du travail à Paris et qu'ils venaient de la Belgique.

Le garde-chasse, nullement rassuré par la mine et la tenue des deux malfaiteurs, les conduisit à *la mairie où ils furent mis en état d'arrestation* pour vagabondage.

Conduits le soir même au parquet de Compiègne, ils furent écroués vers 7 heures.

En arrivant à la maison d'arrêt, Provost, exténué de fatigue, et mourant de faim, se laissa tomber sur un banc, dans le bureau du greffe.

Lorsque les formalités d'emprisonnement furent faites, le gardien-chef leur fit servir un repas sommaire, se composant d'un reste de ragoût servi aux prisonniers vers 5 heures et d'un morceau de pain.

Les deux assassins, affamés, mangèrent avec un extraordinaire appétit.

Le gardien-chef, qui les surveillait, entra en conversation avec eux et leur demanda si les noms qu'ils avaient donnés étaient bien exacts.

Provost avait déclaré se nommer François Lemerre, et Boechie avait affirmé qu'il s'appelait Léopold Dreche. Tous deux avaient déclaré être originaires de Moucron.

Réconfortés par le repas chaud qu'ils venaient de prendre, les deux gamins se montraient assez disposés aux confidences. Adroitement interrogés par le gardien-chef, que ces deux détenus intéressaient vivement, ils finirent par vendre la mèche.

Ce fut Boëchie qui cassa le morceau. Il fit connaître leur véritable identité et avoua le crime qu'ils avaient commis à Malo.

Aussitôt après cette importante déclaration, le gardien-chef avertit le procureur qui se transporta, vers 8 heures, à la maison où Boechie et Provost renouvelèrent leurs aveux.

Sans plus tarder, le procureur adressa un télégramme à son collègue de Dunkerque, l'informant que les deux criminels étaient arrêtés et incarcérés à la prison de Compiègne.

L'arrivée à Dunkerque

Il y avait une foule énorme à la gare de Dunkerque depuis 7 heures du matin jusqu'à onze heures 52, heure à laquelle Boëchie et Provost sont arrivés.

Ils marchent entre les gendarmes ; une chaîne unit le poignet droit de Provost au poignet gauche de Boëchie.

Celui-ci est plus petit que son compagnon. Sa figure décharnée, pâle, perces de deux clairs yeux bleus, est d'une ressemblance de grosses larmes. Une casquette en drap incolore recouvre en partie une chevelure roussâtre, en désordre, son cou est entouré d'un cravaté cache-nez couleur de terre glaise. Il porte un pantalon en velours montrant la corde, effiloqué, plaqué de boue dans le bas ; une veste en drap noirâtre tout piquée de taches multicolores. Il est chaussé de bottines lamentables, trouées sur les côtés, n'ayant plus de talon. Cet enfant, à peine âgé de 14 ans 1/2 et n'en paraissant qu'une dizaine tant il est maigre, petit, chétif, marche le dos voûté, dans l'attitude d'un vieillard et avec des balancements de marin.

On voit que ses jambes, fatiguées par le long trajet qu'elles ont fourni sur les grands chemins, refusent de le porter et peuvent à peine se mouvoir.

Son compagnon Provost est dans un état plus pitoyable encore, si possible. Il boite de la jambe gauche.

Son pantalon de velours brun, à grosses côtes, est complètement usé dans le bas, un large trou, fait par les dents du chien de garde de la Croix Saint-Ouen, se remarque au-dessus de la cuisse droite. Lui aussi pleure à grosses larmes, plus abondamment que son compagnon.

Ses cheveux châtains tranchent sur le rouge presque pourpre de la figure, qui montre à nu son cou que ne protège aucun cache-nez ; un gilet de velours laine noir, une chemise en toile écru à petits carreaux bleus et blancs.

Il est dans un état de malpropreté corporelle vraiment écœurant à voir.

Les mains sont couleur de charbon ; le cou est rayé d'une bande couleur de suie, les oreilles témoignent par leur répugnant état qu'elles n'ont pas vu l'eau depuis longtemps. Moins heureux encore que son complice, il n'a même plus de bottines ; pied, à moitié nu, on peut appeler bottines l'invraisemblable chaussure que porte Boëchie.

Provost est chaussé d'une paire de sabots usés par le frottement ; serré à chausser autrefois un pied féminin ; des chaussettes en laine montrent ses talons au grand jour.

Les assassins et les gendarmes qui les accompagnent, s'avancent lentement, en suivant l'avenue Thiers, vers le Palais de Justice. Ils marchent tête baissée, la figure inondée de larmes, entre deux haies de curieux.

On nous assure que le père de Boëchie a regardé passer son fils, en face de la gendarmerie et l'a menacé du poing. N'ayant pas vu cette scène par nous-mêmes, nous ne reproduisons qu'à titre de renseignement cette information.

Au Palais-de-Justice

Cependant, les gendarmes et les assassins arrivent au Palais-de-Justice.

La foule est plus nombreuse encore en cet endroit qu'en face de la gare.

Dès leur arrivée, les deux assassins sont conduits devant le procureur qui procède à un rapide interrogatoire.

Il leur fait décliner leur nom et prénoms.

— C'est bien vous, dit-il, qui avez frappé à coups de hache, Mlle Juliette Dewolf, servante chez Mlle Thelu, rue du Cap Horn, à Malo-les-Bains.

— Oui, répondent les deux prisonniers, d'une voix étouffée par les sanglots.

— Pourquoi avez-vous voulu tuer ? demande le procureur.

Boëchie garde le silence, les yeux fixés sur le plancher.

Provost dont les yeux très myopes, fixent le magistrat, répond d'une voix assez ferme : « *Nous ne voulions pas* la tuer. *Moi, je ne voulais* pas la tuer. C'est Boëchie qui l'a frappée le premier à la tête. Il m'a dit : marche donc. Alors, j'ai frappé à mon tour. »

— C'est Provost qui m'a conduit là, articule alors Boëchie, cherchant à se disculper. Moi, je ne connaissais pas la maison. Il m'a dit qu'il y avait de l'argenterie et un beau coup à faire. Je l'ai suivi. C'est Provost qui a pris les deux haches chez lui. Il m'en a donné une, un moment avant d'entrer dans la maison.

Comme on le voit, les deux complices s'accusent réciproquement et cherchent à rejeter l'un sur l'autre la responsabilité de leur forfait.

Après ce rapide interrogatoire, le procureur a délivré aussitôt un mandat d'emprisonnement contre les deux criminels et a mis l'affaire à l'instruction.

Il était une heure quand les deux assassins ont été conduits à la prison pour, de nouveau, *être ramenés au palais de justice* à quatre heures.

Scène émouvante

Au moment où les deux inculpés arrivaient près du juge d'instruction, un homme éploré, qui se trouvait dans la salle d'attente, se précipite, les bras tendus, vers Provost qu'il saisit au cou comme pour l'embrasser, mais son visage se rapproche peu de celui du jeune assassin.

Cet homme affolé, c'est le père du précoce assassin.

— Malheureux, articule-t-il d'une voix entrecoupée de sanglots, pourquoi as-tu fait cela ?

— Je ne sais pas ! répond le prisonnier d'une voix sourde et, sur ces mots, le père et le fils éclatent en sanglots. Les agents de service doivent les séparer.

Cette scène émouvante a vivement impressionné tous ceux qui en ont été témoins.

A l'instruction

Provost a été le premier entendu. Il a avoué s'être introduit dans la maison de Mlle Thelu dans le but de voler. Il déclare qu'il n'avait pas l'intention de tuer la servante, Mlle Juliette Dewolf. Il en voulait uniquement, semble-t-il à l'argent. Provost déclare qu'ils ont voulu simplement blesser la servante de façon à ce que celle-ci ne put les empêcher de commettre le vol qu'ils avaient prémédité.

Nous reviendrons demain sur cet interrogatoire, mais dès à présent il paraît à peu près certain que les deux inculpés seront traduits devant le tribunal correctionnel pour coups et blessures et envoyés jusqu'à leur majorité dans *une maison de correction où sont détenus des* criminels de leur âge.

Le jour de leur crime, ils sont restés cachés à Malo jusqu'à sept heures du soir ; ils se dirigèrent ensuite vers la porte de l'Etrun, suivant le quai des Anglais jusqu'à la tour du Louphemer, passèrent derrière le hall-abri, traversèrent les ponts de la Citadelle et se dirigèrent vers le fond des dunes, ils contournèrent ensuite la ville.

Arrivés près des ponts du bassin de la Marine, *ils le traversèrent, se rendirent* jusqu'au parc de marine et ils se disposaient à se rendre dans la rue Neuve, quand deux gendarmes les abordèrent.

— Ce n'est pas toi Provost ? demanda l'un d'eux au jeune assassin.

— Non, répondit celui-ci avec un imperturbable aplomb. Moi, je suis Gilbert, mon père est boulanger place de la République.

A cette réponse le gendarme lâcha le jeune compagnon qu'il avait saisi au collet.

Les deux complices se rendirent alors dans la rue Neuve, en face de la maison Provost, pour voir s'il y avait du monde devant l'habitation et si leur crime était connu.

Ne voyant personne, ils traversèrent la ville, gagnèrent le point Saint-Martin, le Pont-Rouge, la rue de Lille et prirent la grande-route de Bergues.

Arrivés dans cette ville le soir, ils y couchèrent et *gagnèrent le Pas-de-Calais, prenant un* faux-nom.

Provost se faisait appeler Jules Vanstene et Boëchie prenait tantôt le nom de Leroy, tantôt celui de Louis Dussac.

Curieux détails : ils ont logé chez le maire d'Omiécourt, qui les a gracieusement hébergés. Nous reviendrons demain plus longuement sur cette curieuse disparue accomplie dans des circonstances vraiment extraordinaires.

Des gendarmes et des gardes champêtres leur donnaient des renseignements sur la route.

Hondschoote. — La gendarmerie d'Hondschoote a ouvert une enquête au sujet d'une grave affaire de mœurs qui vient de se passer en cette localité.

Le nommé Jules Wils, qui vivait en concubinage avec la veuve Verlenne, est accusé par cette dernière d'avoir violé sa petite fille âgée de 10 ans.

L'enquête a révélé des détails tellement ignobles que nous ne pouvons les relater.

La gendarmerie s'est mise à la recherche de Wils qu'on suppose être réfugié à Merckeghem.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Blessés par l'explosion d'une cartouche

Un apprenti de l'usine Perrin, constructeur à St-Sauveur, le jeune Alfred Pruvost, âgé de 14 ans, était depuis quelques jours détenteur d'une cartouche. Hier soir vers 6 heures la fâcheuse idée de la faire éclater lui vint à l'esprit.

Pour y parvenir, il la plaça sur une enclume et frappa dessus à l'aide d'un marteau.

La cartouche fit explosion mais en éclatant la poudre et le plomb labourèrent la figure de l'imprudent garçon. Son blouson fut assez grillé.

Un ouvrier qui se trouvait non loin de l'enclume le nommé Gallet, a également reçu des grains de plomb dans le visage.

Les deux blessés, conduits à leur domicile, à Achicourt, y ont reçu les soins de M. Vienne, médecin.

En route pour les assises. — Ferdinand Desmoulins et un autre individu, prévenus de vol qualifié commis tout dernièrement à Sarton, tous deux détenus à la maison d'arrêt d'Arras, ont quitté hier notre ville, *faisant route pour Douai* à Cambrai.

A la même session sera également jugé l'assassin de Montenescourt, Paul Delignac.

Un drame au fond d'une mine

La gendarmerie de Rouvroy vient de mettre en état d'arrestation le nommé Appolinaire Rousseau, 20 ans, ouvrier mineur, demeurant à Rouvroy. Cet individu avait reçu hier matin quelques observations d'un surveillant de la Compagnie étant à son travail au fond de la fosse.

Rousseau ne les trouva pas à son goût ; saisissant une pelle qui se trouvait à sa portée, il en asséna plusieurs coups sur la tête du surveillant, qui tombe baignant dans son sang. On a en toutes les peines du monde à empêcher Rousseau d'achever sa victime. Amené au parquet d'Arras cette après-midi, Rousseau a été interrogé par le juge d'instruction et le Rapiéquet et incarcéré à la prison.

BÉTHUNE

Accident. — Un grave accident vient de se produire à la fosse dite du Tonkin située sur le territoire d'Hénin-Liétard appartenant à la compagnie des mines de Dourges.

Deux *carriers*, les nommés Arthur Quiéquemois âgé de 21 ans et Jean-Baptiste Fournier, âgé de 26 ans, s'étant, sans prévenir personne, placés dans un passage qui l'on remplissait à l'aide d'un treuil, furent par suite d'un faux mouvement précipités d'une hauteur de 12 mètres dans le fond du puits.

Les malheureux ouvriers en sont fait de très sérieuses blessures sur tout le corps.

Vu la gravité de son état, l'ouvrier Fournier a été transporté à l'hôpital de Lens, le plus tôt possible.

— M. Allard, commissaire de police, a arrêté et fait conduire au parquet de Béthune, le nommé Marcel-Louis Balsin, 24 ans, sans profession, mineur, demeurant à la fosse parisienne, pour faits de colère, outrage public à la pudeur et ivresse manifestes.

En outre, M. le commissaire de police a dressé procès-verbal à la charge de la dame *Lecourt*, cabretière, pour défaut de registre de logeur.

Lens. — Procès-verbal vient d'être dressé à la charge des nommés Clovis Lenoir, âgé de dix-sept ans, mineur, et Jean Lenoir, âgé de dix-huit ans, ouvrier mineur, pour vol d'une somme de quarante francs commis au préjudice de M. Paul Fachleutner, brasseur.

En outre Lenoir est inculpé de vol à la gare de Lens et Carvin au préjudice du nommé Mons Adolphe Lefebvre, marchande, place de la République, *où il a soustrait divers objets.*

— Un Lillois, M. Moulin, premier prix de chant du Conservatoire de musique de Lille, place de la République, un concert ou seront interprétés parmi ses artistes en vogue les principaux airs d'opéras et les chansonnettes les plus en vogue.

— Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est le vendredi 24 janvier, à 10 heures du matin qu'aurait lieu, à la salle des Fêtes, Hôtel-de-Ville de Lens, les opérations du tirage au sort pour le canton de Lens.

Le nombre des conscrits est, dit-on, moins élevé que l'un dernier. Les jeunes gens de Lens appelés à prendre part aux opérations du tirage au sort cette année sont au nombre de 1.000.

Leforest. — Hier, mercredi, eut en lieu en cette commune en présence d'un imposant concours de population, les funérailles du regretté M. Louis Miquet, adjudant des pompiers, porte-drapeau, décoré de la médaille militaire.

La musique municipale, sous la direction de son chef, M. Bruyer, prêtait son concours à cette touchante cérémonie.

Remarqué dans l'assistance d'élite qui se pressait dans la nef trop étroite de l'élégante église de Leforest : MM. Bulteel, maire, Louis Lemaire, adjoint, Leu, percepteur, Monchy-Renard, ancien maire, Mémier, brasseur, etc.

De l'église au cimetière la musique a fait entendre plusieurs marches funèbres remarquablement exécutées. Les camarades du défunt formaient la haie.

L'adieu suprême lui fut adressé par M. Lagrin, commandant de la compagnie, qui, en termes émus, rappela la brillante conduite de Miquet, pendant la campagne de 1870-71. Il dit en quelles mémorables circonstances l'enfant de Leforest mérita la médaille militaire.

De retour parmi les siens, Miquet tint à s'enrôler dans le nouvelle compagnie de pompiers des Sapeurs-Pompiers — cette élite de braves dont le livre d'or s'enrichit chaque année des héros tombés au champ d'honneur.

Puissent les témoignages de sympathie unanime accordés à la mémoire d'un homme dont la vie fut toute de dévouement et de sacrifice adoucir la douleur de son vénérable père et de sa famille.

SAINT-OMER

Aire-sur-la-Lys. — Nous apprenons avec plaisir que notre concitoyen, M. Lucien Deschamps, recevoir d'ores, vient de recevoir la médaille coloniale.

TRIBUNAUX

Tribunal Civil de Lille

Audience des criées du 8 janvier 1896

Lille. — Une maison, rue de la Monnaie, 27, bâtie sur 50 centiares de terrain. Mise à prix par suite de surenchère, 2.000 fr. Adjugée 2.600 fr. à M. Boitel.

— Une maison, même rue, 25. Mise à prix par suite de surenchère : 585 fr. Adjugée 600 fr. à M. Boitel.

— Une maison, même rue, 25 bis, à usage d'auberge. Mise à prix par suite de surenchère : 470 fr.

Une maison, même rue 23, bâtie sur un terrain d'une contenance de 50 centiares. Mise à prix par suite de surenchère 670 fr. Ces deux maisons sont adjugées en réunion à M. Boitel pour la somme de 2260 fr.

— Une maison à étages, à usage d'estaminet, rue Balzac 12, et dépendances, le tout construit sur 797 mètres carrés 12 dont une partie en jardinage. Mise à prix 1500 fr. Adjugée 12000 fr. à M. Bulteau.

Loos. — Chemin des Poètes, une propriété comprenant une maison à usage d'estaminet et 2 maisons à usage de journaliers. — Mise à prix 500 fr. adjugée 1300 fr. à M. Bulteau.

Armentières. — Contour St-Vaast 24, une maison de rentier, libre d'occupation. Mise à prix 1200 fr. ; n'a pu être adjugée faute d'enchères.

— Même rue 26, une maison. Mise à prix 6000 fr. ; n'a pu être adjugée faute d'enchères.

— Sentier de la Lys, lieu dit Bas-d'Enfer, numéros 2 à 14, six maisons à usage de journalier, une maison à usage d'estaminet. Revenu 1344 fr. Mise à prix 8000 fr., pas adjugée faute d'enchères.

Fives-les-Lannoy. — Hameau de la Cuisinerie, 2 a. 60 cent. de terrain à la boma. Mise à prix : 500 fr. Adjugée 600 fr. à Me Homué.

Même lieu, 30 a. 66 cent. Mise à prix 500 fr. Adjugée 600 fr. à Me Homué.

Hem. — Lieu dit « les bas prés ». 14 a. 80 cent. de prairie. Mise à prix : 500 fr. Adjugée à Me Bulteau pour 505 fr.

Emmerlin. — Une ferme avec toutes ses dépendances, grange, étables, contenance totale 12 a. 40 cent. de fonds et terrain, sise lieu dit Verte-Rue. Mise à prix 500 fr. Adjugée 3000 fr. à Me Bulteau.

— 21 a. 96 cent. de labour et prairie au lieu dit Marais », plantés de cinquante arbres. Mise à prix 500 fr. Adjugée 800 fr. à Me Bulteau.

Flers. — Hameau du Breucq. — Une maison à usage d'estaminet à vendre par suite de surenchère, sise front à la route départementale de Lille à Roubaix. Mise à prix : 8.800 fr.; adjugée 9.600 fr. à Me Bulteau.

Gruson, au village, une maison à usage d'estaminet. Mise à prix : 100 fr.; adjugée 500 fr. à Me Rombaut.

Croix-Lannoy. — Un estaminet, angle des rues Royale et Montplaisir. Mise à prix 4.620 fr. par suite de surenchère. Adjugée 4.650 fr. à Me Flamen.

— Même lieu, angle des rues Lachapelle, Madame et du Nouveau-Monde, un estaminet. Mise à prix : 2860 fr. — Adjugé 2.920 fr. à Me Boitel.

Wattignies. — 12 ares 16 cent. de terrain, adjugés 360 fr. à Me Boitel.

Linselles. — Une maison et 9 ares 40 cent. de terrain. Mise à prix : 1400 fr. — Adjugée 1410 fr. à Me Rombaut.

Wasquehal. — Une maison et 15 ares 36 cent. Mise à prix : 1200 fr. — Adjugée 1100 fr. à Me Bulteau.

Cour d'appel de Douai

AFFAIRE IMBERT DE LA PHALECQUE

CONTRE

des électeurs amandinois

M. de la Phalecque, candidat malheureux aux élections de juillet, à Saint-Amand, avait interjeté appel du jugement du tribunal de Valenciennes qui l'avait débouté de ses poursuites contre des électeurs gens qu'il prétendait avoir chanté en 1895 certaine chanson, chantée jadis à une fête à Lille et à Raglos en 1893.

M. de la Phalecque, gai jusqu'à l'ambition incurable, comme le disait son avocat, avait interjeté appel et demandait devant la cour à faire entendre de nouveaux témoins.

La cour après une plaidoirie très spirituelle de Me Dhooghe avocat des inculpés, a confirmé purement et simplement le jugement du tribunal de Valenciennes, et a condamné De la Phalecque aux dépens et aux applaudissements d'une foule nombreuse qui assistait aux débats.

Tribunal correctionnel de Cambrai

Audience du 8 janvier

Vol. — *Marie Martin*, du Cateau, prévenue de vol de chaussures est condamnée à six jours de prison avec sursis.

Escroquerie. — Berthe Cailliaux, 18 ans, domestique à Aire de Cerquelet, est prévenue d'escroquerie.

Elle s'est fait remettre chez MM. Champion, une paire de bottines en prétendant une lettre en laquelle elle se disait représentant de MM. Champion.

Elle a ensuite obtenu 14 fr. 25 d'une marchande de *couleurs de la rue Porte-Notre-Dame, en présentant* une lettre signée de Mme Dupon, d'Ecaudœuvre. Six jours de prison.

Coups. — Alfred Maillard, 4 fois condamné déjà et Jules Rogeau, de Cambrai, ont, sans aucune raison, administré une « pile » au sieur Jean-Baptiste Dehaine, cabaretier, qu'ils rencontrèrent sur le chemin. 10 jours de prison chacun.

Vignolle, de Séranvillers, a fait des blessures au nommé Dutier, en sortant du cabaret Oblin. 1 mois de prison.

Alfred Bonely, d'Iwuy, défaut. A brisé plusieurs vitres chez son beau-frère. Il en est, du reste, proche dernier plusieurs coups de poing en pleine figure 3 jours de prison.

Evariste *Leloup*, de Ramillies, se trouvant à l'estaminet avec le sieur Abel Fiévet lui cherche querelle et le saisit à la gorge. Le garde-champêtre Jules Allart intervient, mais il fut dépouillé d'un revolver. 6 jours de prison.

Marie Dufour femme Ledrien et Marie Ledrien sœur, âgée de 15 ans, de Viesly, ont frappé à coups de manche à balai et à coups de pied, leur voisine la femme Henin, qui leur avait dit des choses chez moi ne vous regarde pas, si j'ai des discussions avec mon mari, c'est mon affaire ». Marie Ledrien est remise à sa parente mais la jeunesse est dans du concernant. La femme Ledrien est condamnée à 15 jours de prison.

— Ceci est le liquidation d'une affaire qui remonte à 3 mois environ.

Les prévenus Charles Dolache fait défaut : on ne sait même pas où il est pour le moment actuellement.

Le jour de la dacuse d'Honnecourt, Delache et deux autres individus avaient mis dans qui lui tenaient au jeu du hasard et la jeune fille de la commune.

Le nommé André Joris, adroitement entraîné par les satisfaisanques allait risquer cinq francs sur le jeu de Delache ; son camarade Usmar Lecoq lui dit « Ne joue pas ; si tu perds, tu pourrais bien perdre ; si tu as de l'argent de trop tu ferais mieux de régaler tes camarades ».

Joris refusa de nouvel plumer le pigeon qui s'offrait si naïvement à lui, Delache tomba à bras raccourcis sur le malencontreux donneur de conseils. D'un coup vigoureux de bâton qu'il tenait à la main le bâton traversé par un clou, il assomma à demi Lecoq.

Celui-ci tomba évanoui. Quelques camarades essayèrent de venir à son secours, mais les complices du bonneteur en jetèrent sur leur faisant des blessures, excités par une horrible mégère qui se trouvait avec Delache.

Après quoi toute la bande décampa, parce qu'on avait été prévenir les pompiers, leur demandant de prêter main forte.

Delache est condamné à 6 mois de prison, pour coups et blessures et à 10 fr. d'amende pour avoir tenu un jeu de hasard.

Théâtre de Roubaix. (Rue Archimède.) — Bureaux à 5 heures 1/2 ; Rideau à 6 heures 0/0. Jeudi 9 janvier 1896

LES PETITS MOUSQUETAIRES

Opéra-comique en 3 actes et 5 tableaux

Dimanche 12 janvier

LE MÉDECIN DES FOLLES

Grand drame

LE GRAND MOGOL

Opera comique en quatre actes

PETITE CORRESPONDANCE

M. H. L. — Très volontiers. Venez donc me voir

Jeune Ecrivain Gilbert. — Vos adresses sont jusqu'à 20 points et possédant une quinte et le point ont gagné.

LE FACTEUR.

Etat-Civil de Roubaix

du 8 Janvier 1896

Naissances. — Blanche Loridan, rue des Arts, 190 — Marie Loridon, boulevard Colmar, cour Lengrand, 2.

Décès. — Emile Huque, 23 mois, rue Franklin, cour Corrillé, 4 — Léopoldine Cuvelier, 33 ans, boulevard Belfort, 78 — Julienne Corseille, 20 mois, rue Fosses, cour Lengrand, 2 — Marguerite Cailleux, 5 ans, rue Pompierre, cour Joinville, 4 — Adelaïde Willem, 76 ans, Hôtel Dieu.

Mariage. — Entre : Nicaise Martinage, cabaretier, 40 ans, boulevard de Metz et Flore Wilfert, fille d'ouvroir, 34 ans, rue de la Vigne, 34.

Etat-Civil de Tourcoing

du 8 janvier 1896

Naissances. — Germaine Dusaulier, à l'Epinette — Palmyre Bonte, Grand' Place — Romaine Fauvere, rue Tanquel — Eléonore Terrier, rue Saint-Joseph — Edouard Destombes, rue Sainte-Isabelle — Célina Leloir, rue Lette — Alice Marteau, rue Phalempin — Louise Marrant, rue Dereignaucourt — Jean Cau, rue Havre.

Décès. — Clémence Vermeulen, 30 ans 6 mois, ménagère, Blanc Seau — Apolline Dhaedene, 2 ans 3 mois, Blanc-Seau — Amro Vanzeuleuet, 78 ans 2 mois, sans profession, Blanc-Seau — Edmond Dutournay, 9 jours, rue Poutrain, 56.

Mariages. — Emile *Camille Terrier*, 24 ans, employé et Marie Quivron, 23 ans, sans profession — Henri Delbecque, 27 ans, boucher et Sophie Destombes, 24 ans, sans profession — Pierre Dumont, 45 ans, horloger et Justine Vlamynck, 36 ans, fileuse.

FINANCES

Paris, 8 janvier 1896.

Les mauvaises dispositions dont le marché a fait preuve n'ont pas persisté. On constate aujourd'hui une attitude plus ferme et des achats suivis.

Le 3 0/0 est en hausse.

Le 3 1/2 est à la 106,40.

Le Crédit Foncier reprend à 668,75. Ses obligations foncières et communaux sont fermes ; la sécurité dont elles jouissent et les chances de lots en font un des placements les plus recherchés.

Le Comptoir National d'Escompte se négocie à 565.

La Société Générale s'arrête à 502,50, cours susceptible d'être largement dépassé.

Les Obligations Foncières Tunisiennes 4 0/0 sont demandées à 472,75.

L'action Rio Anonyme s'élève de 1120 à 1175.

Les actions que la Cie des Eaux de Bayonne va émettre le 14 courant sont payables : 25 fr. en souscrivant, 25 fr. à la répartition, 25 fr. au 1er avril et 25 fr. au 1er juillet.

Mines d'or en reprise.

On cote la Sudarkaf à 29.

Les actions de 25 fr. de la Total Gold Extraction C° ont fait, comme nous l'avons dit, leur apparition hier sur le marché ; elles ont été demandées aussitôt à 50 et 52,50.

Chemins Français fermes.

MARCHÉ LINIER

La situation reste généralement bonne. Les affaires en toiles sont *actives et les prix très fermes*. Les fils sont demandés aux plens prix. Bonne recherche à prix fermes pour les lins du pays.

En lins de Russie, on signale beaucoup plus d'affaires que la semaine dernière ; les transactions portent toujours sur les lins extra-blancs ; les lins les prix restent fermes avec tendance à la hausse pour les lins rouis à terre, sans changement pour les lins rouis à l'eau.

BOURSE DE LILLE

Du 8 janvier

Emprunts (Villes et Départements)

Département du Nord 1870 (obl. 100), 106. — Armentières 1886 (obl. 500), 500 ; 1888 (obl. 500) 495 50. — Roubaix 1893 (obl. 500), 502. — Valenciennes 1891 (obl. 500), 502.

Actions, Banques et Diverses

Gaz de Wasmes-la (25) p., 481,25. — Chemin de fer, carrières de Ciments d'Estrée-Blanche (s. 500 t. p.) p. 250.

Charbonnages (Actions)

Aniche le 1412, 9000 — Bully-Grenay, 1990 — Douvrin, 78 — Escarpelle (act. 500 t. p.), 2300 — Lens, 240 — Lens capuce de cent 24005, 24005 — Ostricourt (s. 500 t. p.), 695.

Charbonnages (Obligations)

Marles 93 (remb. à 500), 505 ex-coup.

BONS PANAMA
LOTS du CONGO
Délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison
J. BULTÉ
Comptoir de Change
ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX
ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables
Exécuté au cap de tous ordres sur Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers Londres, Amsterdam.
Souscription aux Emissions. — Vente-Mandat. Coupons.
Paiement immédiat et sans frais de COUPONS présentés à l'échéance.
BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES

BOURSE DE BRUXELLES

du 8 janvier

Belge 3 1/2 s. 1	100 75	Brus. lib. 1886	108 —		
— ser. II	100 20	Non libéré 1886	— —		
— ser. III	100 20	Ostende a prime	147 —		
— 3	99 —	—	1277 —		
— 2 1/2	93 40	— 1885	3 —		
Annuité.	93 92 25	Tonnat 1874 4.5	52 —		
— 4	121 50	1886 3	— —		
— 4 1/2	— —	Gand 1868.	3	111 —	
Cr. com. 4	119 —	1890.	3	— —	
— 4	113 50	1883.	3	104 25	
— 3	— —	Liége 1853 2 1/2.		99 —	
— 4 p. c. 1861	119 75	— 1860	3.	97 —	
— 3 p. c. 1868	107 —	— 1874		106 —	
Anvers 1887 lib.	107 —	— 1879		104 —	
Libre 1887	— —	— 1889 3 1/2		— —	

ORDRES de Bourse
Opérations de Bourse
COUPONS et TRANSFERTS
TITRES COTÉS et NON COTÉS
CONVERSIONS
Le Comptoir de change
A. Pajot & Ch. Lefebvre
Siège Social
LILLE : 69 bis, Rue Nationale.
Succursale de Lille :
rue Gambetta, 1ter
et ROUBAIX, 6, rue de la Gare
EXÉCUTE
tous ordres en bourse de Paris, au comptant, au simple courtage de l'agent de change et sans autre rémunération que les frais de port et d'assurances des titres.
MAISON DU TAPIS
7, Rue du Vieil-Abreuvoir
ROUBAIX
Ameublements
Tentures
Linoléum
Carpettes
Moquettes
Objets de la Chine et du Japon
POUR CADEAUX
Retour à Tourcoing
de M. BROUILLARD, Opticien-Spécialiste

M. BROUILLARD, opticien-spécialiste de Paris, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il sera visible à l'*Hôtel du Cygne*, à Tourcoing, du 9 au 26 janvier inclus.
Son magasin de lunettes, jumelles, longues-vues et baromètres est situé dans la cour de l'hôtel, dans une salle du rez-de-chaussée. L'entrée en est donc des plus faciles.
M. BROUILLARD reçoit ses clients à l'hôtel, toute la journée, il ne se rend pas à domicile.
dulundi13—23293.
Réglisse Pectorale L. B.
Sa supériorité sur les autres bonbons et pastilles au goudron a été reconnue par tous ceux qui en font usage.
AU GOUDRON
La boîte : 60 CENTIMES, chez les Pharmaciens.
Exiger, sur la Bande qui entoure la Boîte le nom de L. B. *en rouge.*
Adresser demandes par la poste à la pharmacie Le Bœuf, à Bayonne.

REVUE HEBDOMADAIRE

des Grains, Farines et Graines Oléagineuses

Température. — Le temps a été généralement beau quoique sombre et brumeux au cours de cette huitaine.

La température enfin s'est notablement abaissée, puisqu'elle oscille entre un à deux degrés tantôt au-dessus tantôt au-dessous de zéro. Neige toutefois, comme on le voit, aux confins de l'hiver, mais celui-ci les franchit difficilement et ne trouve pas, en somme, son activité.

AGRICULTURE & COMMERCE

Du 7 Janvier 1896

FARINES : 12 marques. — Tendance calme.

	Our.	Cent.		Our.	Cent.
Janvier	40.75	40.25	Mars-Avril	40.75	40.25
Février	41.25	41.25	4 mai	42.75	42.75

MARQUE CORBEIL (sélecture) : 45 —.

HUILES. — Tendance calme.

Janvier	18.70	18.70	Mars-Avril	19.25	19.25
Février	18.85	18.85	4 mai	19.70	19.65

SAVONS. — Tendance calme.

Janvier	11.25	11.—	Mars-Avril	11.25	11.25
Février	11.45	11.45	4 mai	11.75	11.75

AVOINE. — Tendance calme.

Janvier	14.70	14.70	Mars-Avril	15.05	15.05
Février	14.80	14.85	4 mai	15.50	15.50

HUILE DE LIN. — Tendance calme.

Janvier	42.25	42.50	Mars-Avril	42.75	42.—
Février	42.50	42.50	4 mai	42.25	42.75

HUILE DE COLZA. — Tendance calme.

Janvier	54.75	54.75	Mars-Avril	54.75	54.75
Février	54.75	54.75	4 mai	55.25	55.25

SUCRES BLANCS. — Tendance faible.

	Pr. clôt.	Ouvert.	Clôture.
Janvier	30.62	30.50	30.50
Février	30.—	30.25	30.25
4 mars	31.62	31.50	31.37
Mars-Avril	32.50	32.25	32.25
4 mai	33.25	33.—	32.75
RAFFINES	100.—	100.—	100.—

ALCOOLS. — Tendance calme.

| | Pr. clôt. | Ouvert. | Clôture.